

Arrivée / Changement d'adresse

Remplir **lisiblement** et remettre **personnellement** au Contrôle des habitants de la commune de Payerne
 Un formulaire pour chaque personne majeure doit être rempli (pour une famille, les enfants sont à inscrire sur les documents des deux parents)

Personne adulte Erwachsene Person - Persona adulta		Numéro AVS :				
Nom officiel <small>Familiennamen – Cognome</small>						
Nom de célibataire <small>Geburtsname - Cognome di nascita</small>						
Prénoms <small>Vornamen – Nomi</small>						
Sexe <small>Geschl. – Sesso</small>	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Permis de séjour <small>Aufenthaltsbewilligung - Permesso di soggiorno</small>	<input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N			
Date / Lieu de naissance <small>(jj.mm.aaaa) Geboren am/in – Nato(a) il/a</small>						
Commune(s) d'origine et nationalité <small>Heimatort(e)/Nation. - Comune(i) d'origine/nation</small>						
Nom et prénom du père <small>Familiennamen und Vorname des Vaters - Cognome e nome del padre</small>						
Nom de jeune fille et prénom de la mère <small>Mädchenname und Vorname der Mutter - Cognome di nascita e nome della madre</small>						
Etat civil <small>Zivilstand - Stato civile</small>	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié-e <input type="checkbox"/> Marié-e/Séparé-e <input type="checkbox"/> Divorcé-e <input type="checkbox"/> Veuf(ve)					
Date / Lieu de l'événement <small>Datum/Ort des Ereignisses – Data/Luogo dell'evento</small>						
E-mail	N° de téléphone (mobile) <small>Mobile-Rufnummer / Numero di telefono cellulare</small>					
Enfant(s) mineur(s) vivant dans le ménage Minderjährige oder andere Person(en) - Minorenni o altra(e) persona(e) vivente(i) con la famiglia						
Nom et Prénom(s) <small>Familiennamen Vorname(n) – Cognome Nome(i)</small>		Sexe <small>Geschl. – Sesso</small>	Date de naissance <small>Geboren am – Nato(a) il</small>	Lieu de naissance <small>Geburtsort/Luogo di nascita</small>	Origine / nationalité <small>Heimatort(e) - Origine(i)</small>	
1.						
2.						
3.						
Ancienne adresse Frühere Adresse - Indirizzo precedente						
Rue / N° <small>Strasse – Via / Nr. – No</small>						
N° postal – Localité – Pays <small>Ort/Land - Località/Paese</small>						
Nouvelle adresse Neue Adresse - Indirizzo nuova			<input type="checkbox"/> Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence secondaire			
Date d'arrivée précise <small>(jj/mm/aaaa)</small>		N° postal – Localité – Pays <small>Ort/Land - Località/Paese</small>				
Rue / N° <small>Strasse – Via / Nr. – No</small>						
Description du logement	Nombre de pièces :		Etage :		EGID/EWID :	
	Ancien locataire :					
Adresse de distribution du courrier (si différente) <small>Zustelleadresse, incl. Zustellnummer – Indirizzo postale</small>						
Données personnelles facultatives concernant le lieu de travail ou l'employeur				Date début :		
Nom et adresse de l'employeur ou lieu de travail <small>Arbeitgeber/Datore di lavoro/Arbeitsplatz</small>						
Données personnelles facultatives concernant l'appartenance religieuse <small>Si vous acceptez de donner ces renseignements, ils seront transmis à l'Office fédéral de la statistique et à la communauté religieuse à laquelle vous déclarez appartenir. Ces renseignements peuvent être corrigés gratuitement, en tout temps, et n'ont aucun incidence fiscale.</small>						
	Vous	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3		
<i>Ne souhaite pas répondre</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<i>Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (Protestant)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<i>Eglise catholique romaine dans le Canton de Vaud</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<i>Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<i>Autre</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Date du jour :

Signature :

Modalités d'inscription lors de l'arrivée

Tout nouvel habitant doit se présenter **personnellement** au guichet avec les documents listés ci-après. Toute personne se présentant sans le dossier complet ne pourra être inscrite. En outre, pour les familles, tous les membres doivent également être présents en personne.

Liste des documents à présenter pour les **citoyens suisses** :

- Inscription en résidence principale :
 - Pièce d'identité valable et originale (passeport ou carte d'identité)
 - Acte d'origine ou tout document d'Etat civil disponible et actualisé
 - Livret de famille / acte de mariage + acte de naissance des enfants
 - Bail à loyer et/ou attestation de logeur
 - Emolument : CHF 25.- par personne majeure (gratuit pour les mineurs accompagnés)

- Inscription en résidence secondaire :
 - Pièce d'identité valable et originale (passeport ou carte d'identité)
 - Attestation d'établissement de votre commune de domicile principal légitimant votre séjour à Payerne
 - Livret de famille / acte de mariage + acte de naissance des enfants
 - Bail à loyer et/ou attestation de logeur
 - Emolument : CHF 25.- par personne majeure (gratuit pour les mineurs accompagnés)

Liste des documents à présenter pour les **ressortissants étrangers** :

- Arrivée de l'étranger **AVEC** activité lucrative :
 - Pièce d'identité valable et originale (passeport et/ou carte d'identité – passeport pour les non-européens)
 - Livret de famille / acte de mariage / acte de naissance + acte de naissance des enfants
 - Bail à loyer et/ou attestation du logeur
 - Contrat de travail
 - Formulaire de prise d'emploi pour UE/AELE plus de trois mois si emploi sur le canton de Vaud
 - 1 photographie récente (moins de trois mois)
 - Emolument : CHF 25.- par personne majeure (gratuit pour les mineurs accompagnés) + montant forfaitaire pour le permis

- Arrivée du canton de Vaud ou d'un autre canton **AVEC** activité lucrative :
 - Dernière autorisation d'établissement
 - Pièce d'identité valable et originale (passeport et/ou carte d'identité – passeport pour les non-européens)
 - Livret de famille / acte de mariage / acte de naissance + acte de naissance des enfants
 - Bail à loyer et/ou attestation du logeur
 - Contrat de travail et les trois dernières fiches de salaire
 - 1 photographie récente (moins de trois mois)
 - Emolument : CHF 25.- par personne majeure (gratuit pour les mineurs accompagnés) + montant forfaitaire pour le permis

- Arrivée du canton de Vaud ou d'un autre canton **SANS** activité lucrative :
 - Dernière autorisation d'établissement
 - Pièce d'identité valable et originale (passeport et/ou carte d'identité – passeport pour les non-européens)
 - Livret de famille / acte de mariage / acte de naissance + acte de naissances des enfants
 - Bail à loyer et/ou attestation du logeur
 - Preuve des moyens financiers (relevé bancaire ou postal, rentes, etc...)
 - 1 photographie récente (moins de trois mois)
 - Emolument : CHF 25.- par personne majeure (gratuit pour les mineurs accompagnés) + montant forfaitaire pour le permis

Des documents supplémentaires peuvent être requis selon la situation personnelle des arrivants. Des émoluments cantonaux et fédéraux complémentaires seront requis.

Dans tous les cas et afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres, **le contrat de bail ou acte d'achat/vente doit être présenté** lors de l'annonce d'arrivée ou d'un changement d'adresse.

A défaut, une attestation du logeur est exigée, accompagnée du contrat de bail (ou acte de propriété) et d'un document d'identité du logeur.



COMMUNE DE PAYERNE

Contrôle des Habitants
Bureau des étrangers

ATTESTATION DU LOGEUR (titulaire du bail à loyer ou propriétaire)

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de ladite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

1. Identité du logeur

A compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame / Monsieur

Prénoms et Nom :

Domicile du logeur (rue et N°) :

NPA et localité :

N° tél. portable : E-mail :

Atteste que la ou les personnes mentionnée(s) au point 2 réside(nt)

de manière effective dans le logement ci-dessous :

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et n° :

NPA et localité :

Etage : Nombre de pièces : si connu, n° EWID :

L'hébergement est-il gratuit ou payant ?

2. Personne(s) hébergée(s) :

Nom et Prénom	Date de naissance	A emménagé le	N° de téléphone

Date :

Signature **du logeur** : *Signature autre logeur :

*** Si plusieurs noms figurent sur le bail à loyer ou l'acte de propriété (conjoint, garant, etc...), la signature de toutes les personnes mentionnées est requise.**

Annexes :

- Copie du bail à loyer ou acte de propriété
- Pièce(s) d'identité du(des) logeur(s)

Extraits de la loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants :

Art. 3 Déclaration d'arrivée

¹ Quiconque réside plus de trois mois consécutifs ou plus de trois mois par an dans une commune du canton, est tenu d'y annoncer son arrivée.

² Si cette condition est remplie dans plusieurs communes, l'annonce s'effectuera dans chacune d'elles.

³ Lorsqu'un séjour de plus de trois mois est d'emblée prévisible, l'annonce aura lieu dans les huit jours qui suivent l'arrivée.

Art. 4 Contenu

¹ La déclaration renseigne sur :

- a. le numéro d'assuré au sens de l'article 50c de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) A;
- b. l'identité (nom officiel de la personne et autres noms enregistrés à l'état civil, totalité des prénoms dans l'ordre exact, date et lieu de naissance, filiation, lieu(x) d'origine, sexe) de l'intéressé ;
- c. l'adresse et adresse postale, y compris le numéro postal d'acheminement et le lieu, l'identificateur de logement EWID, ainsi que le numéro de logement (art. 10 LVLHR) s'il existe ;
- d. l'état civil ;
- e. l'appartenance à une communauté religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton ;
- f. la nationalité ;
- g. le type d'autorisation, si la personne est de nationalité étrangère ;
- h. l'identité du conjoint ou du partenaire enregistré et des enfants mineurs faisant ménage commun avec lui ;
- i. la date d'arrivée dans la commune ;
- j. le précédent et les éventuels autres lieux de résidence ;
- k. l'établissement ou le séjour dans la commune ;
- l. la commune d'établissement ou de séjour
- m. le nom et l'adresse de l'employeur, à défaut, le lieu de travail.

² Les renseignements doivent obligatoirement être fournis, à l'exception des indications relatives à l'appartenance religieuse et à l'employeur ou au lieu de travail, qui sont facultatives. Elles peuvent être corrigées gratuitement et en tout temps sur demande de l'intéressé.

Art. 4a

¹ Les fonctionnaires internationaux qui s'annoncent au contrôle des habitants doivent être enregistrés.

Art. 5 Changement de situation

¹ Tout déménagement, y compris au sein d'un même bâtiment, tout changement d'état civil, d'adresse ou d'adresse postale y compris le numéro d'acheminement doit être signalé dans les huit jours.

Art. 7 Déclaration familiale

¹ La déclaration du conjoint ou du partenaire enregistré et du titulaire de l'autorité parentale vaut pour l'autre conjoint ou partenaire et pour les enfants mineurs, aussi longtemps que ces personnes font ménage commun.

² Les personnes qui atteignent l'âge de la majorité sont astreintes aux mêmes formalités qu'un nouvel arrivant, même si elles demeurent dans le ménage de leurs parents.

Art. 8 Moyens de légitimation

¹ En déclarant son arrivée dans une commune, le citoyen suisse est tenu de présenter soit un acte d'origine, un certificat individuel d'état civil ou un certificat de famille. La personne en séjour doit fournir une attestation d'établissement.

² L'étranger doit produire une pièce de légitimation reconnue selon le droit fédéral. S'il est déjà titulaire d'une autorisation de courte durée, de séjour ou d'établissement, il la présentera.

³ La production du certificat de famille ou d'un certificat de partenariat est toujours requise lorsque le conjoint, le partenaire enregistré ou les enfants mineurs sont inclus dans la déclaration d'arrivée.

⁴ La personne (suisse ou étrangère) dont les données ont déjà été enregistrées dans le registre cantonal des personnes (RCPers) est dispensée de produire les pièces de légitimations mentionnées aux alinéas 1 à 3. Seule la présentation d'une pièce d'identité valable pourra être exigée. Demeure toutefois réservé le cas où la personne ou le préposé constate qu'une erreur a été commise lors de l'enregistrement des données dans le RCPers et que celles-ci doivent être rectifiées.

La liste des bureaux communaux de contrôle des habitants et leurs horaires d'ouverture peut être consultée sur le site www.avdch.ch